
ZOOM SUR...

La Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées et son application en France 10 ans après sa ratification

Rennes, 7 avril 2020

Cuenot Marie, Fillion Emmanuelle

En 2010, l'Union européenne et la France ratifiaient la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées adoptée en 2006 par l'ONU. Cette convention a pour objet de promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales des personnes handicapées à égalité avec les autres. Elle ne crée pas de droits nouveaux ou spécifiques pour les personnes handicapées, mais elle précise la façon dont les différentes catégories de droits – civils et politiques, économiques, sociaux et culturels – s'appliquent aux personnes handicapées et les adaptations nécessaires pour que ces droits puissent être effectifs dans les différents domaines de la vie sociale. Elle repose sur une conception inclusive de la société : le handicap est pensé comme une question transversale concernant l'ensemble des politiques publiques et pas seulement les politiques sociales.

En ratifiant cette convention, la France s'est engagée à mettre en conformité son corpus législatif et à assurer concrètement l'effectivité des droits. A la différence de beaucoup de conventions internationales, celle-ci a un caractère contraignant : les états parties s'engagent à rendre des rapports sur sa mise en application, à recevoir la visite d'un Rapporteur des droits qui en évalue l'état d'avancement, etc.

Dix ans après la ratification, le Comité des droits souligne les progrès accomplis par la France, mais soulève un certain nombre de points qui restent problématiques. Dix ans après la ratification, le Comité des droits souligne les progrès accomplis par la France, mais soulève un certain nombre de points qui restent problématiques. Nous analyserons donc ces points de convergence et de dissonance.

Séminaire du mardi de l'EHESP – [Voir le programme](#)

ACTUALITES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

Organisation sanitaire et sociale

Fixation pour l'année 2020 de l'objectif de dépenses d'assurance maladie afférent aux activités de soins de suite et de réadaptation – [Texte intégral](#)

Classification et prise en charge des prestations d'hospitalisation, des médicaments et des produits et prestations pour les activités de soins de suite ou de réadaptation et les activités de psychiatrie exercées par les établissements – [Texte intégral](#)

Fixation pour l'année 2020 des éléments tarifaires des établissements de santé – [Texte intégral](#)

Droits des personnes handicapées

Un travailleur handicapé peut bénéficier d'un transfert de bail HLM (Jurisprudence, Cour de cassation, 12 décembre 2019, Troisième chambre civile – [Texte intégral](#)

Travail, Emploi

Montants des aides financières susceptibles d'être attribuées aux entreprises adaptées hors expérimentation – [Texte intégral](#)

Revalorisation du montant de l'aide financière susceptible d'être attribuée aux entreprises adaptées de travail temporaire et aux entreprises adaptées autorisées à mettre en œuvre l'expérimentation des contrats à durée déterminée tremplin – [Texte intégral](#)

Reconduction unilatérale de tous les avenants financiers 2019 dans la limite des quatre premiers mois de l'année 2020 pour les entreprises adaptées – [Texte intégral](#)

CNSA

Montants et fractions du produit des contributions pour l'année 2019 affectés au financement des dépenses de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie – [Texte intégral](#)

Montant pour l'année 2019 des reports de crédits issus de la section V.1 du budget de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie – [Texte intégral](#)

ARS

Montant pour l'année 2019 des dotations des régimes obligatoires de base d'assurance maladie au fonds d'intervention régional des agences régionales de santé – [Texte intégral](#)

Montant pour l'année 2020 des dotations des régimes obligatoires de base d'assurance maladie au fonds d'intervention régional des agences régionales de santé – [Texte intégral](#)

ESMS

Procédure d'appel à projets et d'autorisation – [Texte intégral](#)

Justice

Ouverture du concours externe sur épreuves et du concours interne pour le recrutement dans le corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse au titre de l'année 2020 – [Texte intégral](#)

ACTUALITES BIBLIOGRAPHIQUES

Les IME et leurs SESSAD en Nouvelle-Aquitaine. Adéquation des accompagnements pour une meilleure inclusion et participation des jeunes avec une déficience intellectuelle – Marabet Bénédicte, Fiacre Patricia, Soubie Agathe

"Changer le regard pour accompagner et garantir l'autonomie et la participation sociale des personnes en rendant la société plus accueillante et plus inclusive" est l'une des orientations fixées l'ARS Nouvelle-Aquitaine dans son schéma régional de santé 2018-2023 avec la volonté de proposer une société plus inclusive. Dans ce cadre, l'ARS a souhaité disposer d'un diagnostic territorialisé concerté sur les IME et leurs SESSAD, diagnostic établi par le CREAI en exploitant les données existantes (Enquête ES handicap et enquête 3 et 12 de l'Education nationale) et complété par des éléments qualitatifs recueillis auprès des jeunes accueillis, des MDPH et des ESMS... [Creai Nouvelle Aquitaine, 2019, 74p.](#) – [Texte intégral](#)

Le nombre d'étudiants se destinant à l'accompagnement éducatif et social diminue depuis 2010 –Yankan Leslie
En 2018, 9 500 élèves sont inscrits en première année de formation pour obtenir le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (DEAES) créé en 2016. Le nombre total d'inscrits en première année à ce diplôme, ou à l'un des deux diplômes qu'il remplace (le diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique [DEAMP] et celui d'auxiliaire de vie sociale [DEAVS]), passe de 14 100 à 9 700 entre 2010 et 2018. Cette baisse continue sur la période concerne pour l'essentiel les étudiants se destinant au travail à domicile, dont les effectifs ont été divisés par 4, passant de 6 000 à 1 500. Elle est beaucoup plus modérée pour ceux se destinant à l'exercice en structure collective (7 600 en 2018 contre 8 100 en 2010). La filière "éducation inclusive" concerne 600 étudiants en 2018. A son entrée en formation d'accompagnant éducatif et social, un nouvel étudiant en première année sur deux à un niveau d'études inférieur au baccalauréat. L'âge moyen des nouveaux étudiants en première année de cette formation est de 34 ans, soit cinq ans de plus que pour les autres étudiants en formations du social. Dans 9 cas sur 10, cette formation est suivie dans le cadre d'une reconversion professionnelle. [Etudes et résultats, Drees, n° 1145, 2020, 5p](#) – [Texte intégral](#)

Le non-recours aux établissements et services médico-sociaux handicap – Bourgarel Sophie, Marabet Bénédicte, Gérardin Isabelle et al.

Pourquoi des familles ou des personnes en situation de handicap, qui ont bénéficié d'une notification d'orientation vers un établissement ou un service (ESMS) spécialisé dans l'accompagnement du handicap, ne sollicitent-elles pas une admission en établissement ou un accompagnement par un service médico-social ? La finalité de cette étude est d'identifier les motifs de ce non-recours, de décrire les éventuelles stratégies alternatives des personnes concernées et de leurs proches aidants, et de repérer les besoins non couverts. [Fédération Ancréai, 2020, 101p.](#) – [Texte intégral](#)

Déterminants de la létalité à la suite d'une hospitalisation pour un accident vasculaire cérébral en France, 2010-2015 – Gabet Amélie

En 2015, sur les 73 124 personnes hospitalisées pour un AVC constitué, la létalité précoce s'élevait à 15,3 % et la létalité tardive à 11,5 %, soit une létalité cumulée à un an de 26,8 %. La non-admission dans une unité neurovasculaire avec soins intensifs, un âge avancé, la présence de comorbidités et le fait de résider dans une commune socialement plus défavorisée étaient associés à un risque plus élevé de létalité précoce et de létalité tardive, quel que soit le type d'AVC. Le sexe féminin était associé à une moindre létalité tardive. Entre 2010 et 2015, une diminution significative de la létalité précoce et tardive a été observée pour les AVC ischémiques uniquement. [Bulletin épidémiologique hebdomadaire, BEH, n° 5, 2020, pp.98-107](#) – [Voir l'article](#)

Disparités départementales de la létalité à 30 jours après un accident vasculaire cérébral ischémique en France 2013-2015 – Gabet Amélie

Au niveau national, la létalité à 30 jours parmi les 163 596 AVC ischémiques hospitalisés entre 2013 et 2015 s'élevait à 10,4 %. Les taux de létalité précoce standardisés variaient entre les départements de 8,1 % (Paris) à 14,2 % (Vosges). L'âge, la présence d'un déficit moteur, les comorbidités, un antécédent d'AVC, la prise d'un traitement antihypertenseur, la défaveur sociale ainsi que la densité de lits USINV (unités de soins intensifs neurovasculaires) et l'admission dans ces unités expliquaient 43 % de la variabilité entre les départements. Après prise en compte de ces facteurs, la variabilité demeurerait importante. Si certains départements conservaient une létalité basse (Finistère, Moselle, Maine-et-Loire, Ille-et-Vilaine, Haute-Garonne et Manche) ou élevée (Vosges, Alpes-Maritimes, Var, Seine-Maritime et Dordogne) après tous les ajustements, d'autres voyaient leurs taux de létalité évoluer vers une létalité plus élevée ou plus basse après ajustement. [Bulletin épidémiologique hebdomadaire, BEH, n° 5, 2020, pp.108-114](#) – [Voir l'article](#)

"Tous autonomes et vulnérables à la fois" - Etat des lieux des publics fragiles – Berthuet Solen, Croute Patricia, De Barthes Jeanne et al.

Les termes de "vulnérabilité" et de "fragilité" ont peu à peu pris une place grandissante dans les discours des pouvoirs publics et des médias pour désigner une multitude de situations : du handicap à la pauvreté, de la précarité professionnelle à la relégation territoriale... La liste est longue et contingente des travaux qui analysent ces phénomènes. A l'heure où une réflexion est entamée au niveau institutionnel sur une possible fusion et simplification de différents minima sociaux, et alors que différents mouvements sociaux (Gilets Jaunes, grèves relatives à la réforme des retraites) pointent les projecteurs sur différents types de difficultés, il a paru intéressant aux auteurs de tenter de dresser un état des lieux de la mesure de différentes vulnérabilités. Pour cela, ils ont dans une première partie, mobilisé différentes approches et définitions issues essentiellement de la statistique publique. Le tableau ci-dessous rappelle les principaux ordres de grandeur suivant les définitions et approches retenues. [Cahier de recherche, Crédoc, n° C348, 2020, 133p.](#) – [Texte intégral](#)

Organiser sur les territoires un repérage précoce des personnes présentant des troubles psychiques – Chauveaud Catherine, Warin Philippe

Ce rapport présente les résultats d'une recherche réalisée dans trois départements métropolitains sur l'organisation d'un repérage précoce des troubles psychiques chez les personnes adultes. Son sujet est issu des résultats d'une précédente recherche réalisée par l'Odenore sur "La compensation du handicap psychique face au risque de non-recours". Cette première enquête réalisée dans deux Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) constatait la possibilité d'un non-recours à la Prestation de compensation du handicap (PCH) du fait que des personnes présentant un ou des troubles psychiques ne sont dans aucune démarche de reconnaissance d'un handicap ni a fortiori de demande d'ouverture de droit. Elle concluait sur le manque d'un "*système d'action intégré sur les territoires*"- qui aurait pour fonction d'orienter ces personnes vers les MDPH ou d'autres acteurs. De là est né le projet de travailler sur des pistes d'action avec des MDPH et des acteurs des territoires intervenant, ou pas, dans le champ du handicap et plus particulièrement du handicap psychique... [Université Grenoble Alpes Pacte, Laboratoire des sciences sociales et l'Observatoire des non-recours aux droits et services, 2019, 63p.](#) – [Texte intégral](#)

Prise en charge coordonnée des troubles psychiques : état des lieux et conditions d'évolution – Emmanuelli J., Schechter F.

Près d'un quart des Français sont confrontés personnellement ou à travers leurs proches aux troubles psychiques. Ceux-ci sont classés au premier rang des maladies en termes de dépenses de soins, devant les cancers et les maladies cardiovasculaires. En forte croissance, ces troubles suscitent des interrogations sur la nature des réponses apportées par notre système de santé (avec un recours important aux médicaments psychotropes), sur la temporalité des repérages et des prises en charges, et sur l'accessibilité financière très variable des différents types de soins. Plusieurs expérimentations ont été lancées au cours des années récentes, portant sur des populations adultes ou des jeunes, afin de faciliter une prise en charge précoce des troubles psychiques d'intensité faible à modérée (anxiété, troubles dépressifs...). Si elles sont encore trop récentes pour se prêter à une évaluation, ces expérimentations ont en commun de reposer souvent sur le recours aux psychologues libéraux (en lien avec le médecin traitant) et sur l'ouverture de nouvelles prises en charge par l'assurance maladie, dans des conditions spécifiques. Dans ce contexte évolutif, l'IGAS a étudié la place des psychologues dans le système de soins –qui se révèle atypique– et son évolution possible dans le cadre de parcours de soins coordonnés donnant accès aux financements collectifs. Le rapport précise quelles pourraient en être les conditions pour ces professionnels, en termes par exemple de formation, de cadre déontologique et d'articulation avec les interventions des autres professionnels de santé. [Igas, 2019, 130p.](#) – [Texte intégral](#)

Evaluation du système de protection sociale et de santé – Appui au gouvernement de la Polynésie française – Dagorn C., Mejane J., Paulot J. M. et al.

La Polynésie française s'est engagée, dès 1994, avec le concours de l'Etat, dans la mise en place d'une protection sociale généralisée (maladie, retraites, handicap et famille), gérée par la Caisse de prévoyance sociale (CPS) propre à ce territoire. Ce régime, dont l'équilibre financier demeure fragile, a contribué à une amélioration de la condition sociale et de l'état de santé des Polynésiens. Le soutien de l'Etat repose quant à lui sur une convention signée en 2015, dont le renouvellement est en cours. Dans ce contexte, et à la demande du Président du gouvernement de la Polynésie, les trois inspections générales interministérielles –IGAS, IGA et IGF– sont intervenues conjointement pour accompagner le gouvernement de la Polynésie dans la réalisation d'un diagnostic et la définition d'un plan d'action en matière de solidarité et de santé. Dans son rapport, la mission souligne les réformes engagées mais aussi la nécessité de les poursuivre et de les intensifier afin, tout à la fois, de maîtriser l'évolution des dépenses à moyen terme et de répondre à des défis démographiques et de santé publique de grande ampleur. Le rapport fournit des pistes d'actions et des recommandations méthodologiques pour ce faire. Il recommande en outre que la future convention Etat-pays en matière de solidarité permette de cibler les concours de l'Etat sur des objectifs sanitaires et sociaux précis, dans le respect naturellement des responsabilités de la Collectivité relatives à l'administration de son système de protection sociale, conformément à son statut d'autonomie. [Igas, 2019, 68p.](#) – [Texte intégral](#)

Garantir un numérique inclusif : les réponses apportées par les opérateurs de la protection sociale – Burnel P., Mejane J, Rouzier-Deroubaix A.

Le risque de se trouver mis à l'écart des services publics numériques en raison de difficultés d'usage d'internet concerne plusieurs millions de Français. Ce risque est accentué pour les personnes qui s'adressent à des services publics du champ social en raison même de situations de précarité, alors que l'accès aux droits et aux prestations sociales est essentiel pour leur vie quotidienne. Bien que de nombreux travaux aient été publiés autour du sujet de la "fracture numérique", l'IGAS a souhaité inscrire cette thématique dans son programme d'activité en se centrant naturellement sur les "institutions du social" et en mobilisant la méthode qui est la sienne : analyse du point de vue des différentes parties, travail de terrain, approche comparative, attention portée à la qualité de l'action publique et aux usagers auxquels elle est destinée. La mission a ainsi rencontré sur le terrain plus de 140 personnes (élus, responsables administratifs, représentants associatifs, animateurs de centres sociaux, jeunes en service civique, usagers) et examiné les actions d'inclusion numérique déployées par les organismes de Sécurité sociale (CNAM-CNAF-CNAV-MSA) et par Pôle Emploi au regard de quatre critères : simplicité d'usage des téléservices, accompagnement des personnes en difficulté, préservation de canaux alternatifs de contact, utilisation du numérique pour améliorer le recours aux prestations. Si les opérateurs ont pris conscience des enjeux et développé de nombreuses initiatives en ce sens, les solutions d'inclusion déployées et la coordination territoriale restent insuffisantes. Le rapport formule à cet égard un ensemble de recommandations qui s'inscrivent dans trois scénarios aux ambitions transformatrices graduées. [Igas, 2019, 89p.](#) – [Texte intégral](#)

Evaluation des unités hospitalières spécialement aménagées (UHSA) pour les personnes détenues – Emmanuelli J., Schechter F., Delbos V. et al.

Les unités hospitalières spécialement aménagées (UHSA), instituées par la loi de 2002, accueillent des personnes détenues atteintes de troubles mentaux. Elles sont implantées au sein d'établissements de santé et sécurisées par l'administration pénitentiaire. Les neuf premières unités ouvertes, entre 2010 et 2018, regroupent 440 places. L'IGAS et l'IGJ ont été chargées d'évaluer l'efficacité des UHSA, leur apport dans la prise en charge psychiatrique des détenus et l'identification des implantations prioritaires à envisager pour une seconde tranche d'installation. La mission a visité l'ensemble des UHSA et s'est entretenue avec les acteurs concernés, notamment les équipes soignantes et pénitentiaires sur place et un certain nombre de patients détenus. Le rapport souligne les apports indéniables de ces unités, même si les premières créées se révèlent hétérogènes tant dans leur conception matérielle que dans leur organisation des soins. Au moment où se prépare une seconde tranche d'installation, la mission formule des propositions afin d'améliorer le parcours de soins du patient-détenu et de mieux graduer l'offre de soins. *Igas, 2018, 83p. – [Texte intégral](#)*

Préfiguration d'un centre de ressources sur l'accompagnement de la maladie d'Alzheimer – Fondation Médéric Alzheimer avec le soutien de la CNSA

La Fondation Médéric Alzheimer a élaboré un modèle de centre de ressources dont l'objet serait : - d'aider les professionnels à mettre en œuvre des approches non-médicamenteuses et à s'auto-évaluer ; - d'aider les décideurs et les financeurs à choisir parmi les accompagnements à développer sur un territoire, sur une base rationnelle ; - d'informer les personnes malades et leurs proches sur ces approches et sur leur efficacité. Pour ce faire, la Fondation Médéric Alzheimer s'est inspirée des modèles de what works centres britanniques et a étudié les centres de preuves français. Elle s'est également largement inscrite dans une démarche de co-construction, en réalisant des entretiens et organisant de nombreux focus group avec une pluralité d'acteurs du secteur pour identifier leurs besoins. *Fondation Médéric Alzheimer, 2020, 9p. – [Présentation](#) / [Synthèse](#)*

Hébergement temporaire en établissement pour les personnes âgées. Les enjeux de l'accompagnement, entre demande émergente et contraintes de fonctionnement – Beauvallet Mathiles, Perrot-Dessaux Charlotte, Demoustier Séverine (Dir.) et al.

D'après les éléments recueillis dans cette enquête, et pour les situations transmises par les établissements, les auteurs peuvent dire que l'hébergement temporaire remplit globalement sa vocation en région Centre Val-de-Loire. Les axes de réflexions pour améliorer le recours à l'hébergement temporaire concernent : - La couverture et la répartition territoriale de l'offre, en fonction des publics accueillis et au regard du nombre de personnes très âgées présentes à l'échelle territoriale choisie (les cantons, EPCI ou bassins de vie semblent les échelles les plus pertinentes). - Le financement de l'hébergement temporaire à titre individuel : la solvabilité doit être repensée au-delà de l'APA en intégrant un volet d'aide sociale à l'hébergement. - La revalorisation de l'activité d'hébergement temporaire pour les établissements : cette revalorisation doit permettre à l'établissement d'assurer la coordination en amont et en aval du séjour, dans l'optique d'un parcours d'accompagnement plus fluide. - Le seuil de la durée de séjour : les établissements aux tarifs réglementés ne devraient pas pouvoir imposer aux résidents des durées minimales de séjour au-delà d'une semaine. - L'accueil en urgence, et ses conditions de financement (solvabilité individuelle et tarification de l'établissement) - La qualité de l'accompagnement : à partir du moment où les contraintes budgétaires de l'hébergement temporaire sont diminuées, on peut attendre des projets de meilleure qualité dans des établissements offrant un minimum de places regroupées. La prise en compte des attentes des personnes accompagnées, leur projet de vie, la co-construction de leur projet d'accompagnement incluant les aidants, nécessitent du temps et de la disponibilité des équipes. Cela implique de disposer des ressources correspondantes. - La densification du réseau : l'hébergement temporaire doit trouver sa place dans les coordinations territoriales et s'enrichir d'un outil numérique permettant la visualisation des places en temps réel. *Creai Centre-Val de Loire, 2019, 136p. – [Texte intégral](#)*

LU POUR VOUS



Vote et handicaps. Vers une éthique de la vulnérabilité. Pour aller au-delà de l'inclusion – Cyril Desjeux

Avec la réforme du 23 mars 2019, la France est l'un des treize pays européens à ouvrir le droit de vote à toutes les personnes vivant avec un handicap. Elle redonne ainsi leurs voix à 300 000 personnes en tutelle. Cyril Desjeux en décortique les conséquences. En repositionnant les personnes vivant avec un handicap non plus comme des objets de soins, mais comme des sujets de droits, cette réforme les

réhabilite dans toutes les dimensions de leur citoyenneté. Ce livre aborde la façon dont l'expérience des handicaps réinvente des manières de faire avec les normes électorales. Au-delà, il propose une analyse plus globale de la citoyenneté en général. Il montre ainsi que ces nouvelles dispositions offrent l'opportunité de construire une société reposant sur une éthique de la responsabilité, s'intéressant au vivre ensemble et à la manière dont chacun est connecté aux autres. **Editions PUG, Collection Handicap, Vieillesse, Société, 2020, 144p.** – [Fiche détaillée de l'ouvrage](#)

AGENDA NATIONAL

Communiqués de presse

Ministère des Solidarités et de la santé, 27 février 2020

"Coronavirus : un guide pour les établissements de santé et médico-sociaux" – [Voir le guide](#)

Institut de l'audition, 27 février 2020

Inauguration de l'Institut de l'audition, centre de recherche de l'Institut Pasteur consacré aux recherches en neurosciences de l'audition – [Voir le site](#)

CNSA en partenariat avec Handéo, Le Cercle vulnérabilités et société et l'Unapei, 24 février 2020

"Aux urnes, citoyens !" – [Lire le communiqué](#) / [Voir le kit de sensibilisation](#) / [Voir le Kit pour une \(re\)mise en mouvement des personnes](#) / [Voir l'affiche et la vidéo](#)

France info canal 27, 11 février 2020

"France info va quadrupler ses programmes sous-titrés" – [Voir le communiqué](#)

Fédération hospitalière de France, 10 février 2020

"Recommandations de la FHF pour la promotion et le développement de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent" – [Voir le communiqué](#)

Irdes, Drees soutenue par la CNSA, février 2020

"Enquête Phedre. Prestation de compensation du handicap : exécution dans la durée et reste à charge" – [Voir le communiqué](#)

Appel à projets, appel à contributions...

IReSP, CNSA, février 2020

Lancement de 4 Appels à projets "Autonomie : personnes âgées et personnes en situation de handicap". Date de dépôt de candidature : 31 mai 2020 – [Lire les appels](#)

Association laïque pour l'éducation, la formation, la prévention et l'autonomie – Alefpa, février 2020

"Prix Alefpa Annie Semal Lebleu". Date de dépôt de candidature : 25 mars 2020 auprès du conseil.scientifique@alefpa.asso.fr

Colloques, congrès...

Dans toute la France, du 6 mars au 3 avril 2020

"Talents Handicap" : 18ème édition nationale tous secteurs du Forum en ligne de recrutement pour l'emploi de candidats en situation de handicap – [En savoir plus](#)

Bordeaux, 12 mars 2020

"Trophée Innovation et handicap" : 1ère édition organisée par Technicien de santé – [En savoir plus](#)

Marseille, 13 mars 2020

Prévenir et dépister les cancers en Provence-Alpes-Côte d'Azur : Séminaire organisé par le CRES Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Région Sud – [En savoir plus](#)

Toulouse, du 18 au 20 mars 2020

"Travail social et numérique : évolution ou révolution ?" : 40èmes Assises Nationales du Carrefour national de l'action éducative en milieu ouvert -CNAEMO – [En savoir plus](#)

Paris, 19 mars 2020

"Les avancées majeures dans la recherche sur les maladies neurodégénératives" : Colloque organisé par l'Agence nationale pour la recherche -ANR – [En savoir plus](#)

Toulouse, 19 et 20 mars 2020

"Actualités cliniques, de recherche, thérapeutiques, éthiques et juridiques en Psychiatrie. Chez l'enfant, l'adolescent, l'adulte et la personne âgée" : 6ème Rencontre Régionales de la FERREPSY Occitanie – [En savoir plus](#)

Lille, du 24 au 27 mars 2020

5ème édition de la Semaine Handicap et Citoyenneté – [En savoir plus](#)

Saint-Denis La Plaine, 26 mars 2020

1ère Journée de l'engagement des usagers. Patients, personnes accompagnées, associations organisée par la HAS – [En savoir plus](#)

Amiens, 26 mars 2020

"Sensorialité, santé somatique et qualité de vie dans le trouble du spectre de l'autisme, de la petite enfance à l'âge adulte" : Journées régionales organisées par l'Association Autismes-ressources Hauts-de-France et les Centres de ressources autisme du Nord-Pas-de-Calais et de Picardie – [En savoir plus](#)

AGENDA INTERNATIONAL**Colloques, congrès...****Paris, 20 et 21 mars 2020**

Salon international de l'autisme 2020 – [En savoir plus](#)

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 et au RGPD 2016/679 du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au Service Documentation – Ecole des hautes études en santé publique, 15 avenue du professeur Léon Bernard 35043 Rennes Cedex et/ou par mail à bibliotheque@ehesp.fr

Ecole des hautes études en santé publique – EHESP Paris

20, avenue George Sand,

93 210 La Plaine Saint Denis - 02 99 02 24 50

En savoir plus sur le [service documentation](#)

Bibliotheque.paris@ehesp.fr

[S'abonner](#) / [Se désabonner](#)